

*Assassins
roüez vifs.*

qui est de Barleduc, fut arrêté par les ordres de ce Ministre à Strasbourg, & Varin qui est d'Aunoy fut pris par le Prevôt des Maréchaux de Sens, l'un & l'autre de ces scelerats furent menez dans les prisons de Nancy, où l'appel du procez criminel, intenté à St. Mihiel avoit été porté. Par Arrêt du Parlement de cette Ville-là, ces trois meurtriers furent roüez vifs, & expirèrent sur la roüe le fixième du mois de Septembre, leurs corps sont exposez sur les grandes routes.

Les trois autres complices de ce meurtre n'ont pas encore pû être pris, mais il est à croire que tôt ou tard, ils subiront le juste châtiment qu'ils meritent : C'est dans cette vûe qu'on prie Mrs. les Gouverneurs & Commandans des Places, les Prevôts des Maréchaux, & généralement tous Officiers, Gentilhommes & Particuliers de les faire arrêter, en quel endroit qu'on puisse les rencontrer, même en Pays étrangers, & de prendre la peine d'en donner avis ou à Mr. de Chamillart Ministre d'Etat à la Cour de France, ou à Mr. le Procureur Général à Nancy : voici le nom & quelques traits des portraits de ces trois scelerats.

L'un se nomme *Laurens*, beau frere de Rodouïen qui a été executé ; il est âgé d'environ 26. à 27. ans, d'une taille assez grande & deliée, d'un poil chatin clair, le visage long, maigre & pâle, ayant la mine assez triste, le regard rude, les yeux enfoncez & d'une assez méchante physionomie ; depuis l'assassin il a prit la pernique, & s'est d'abord réfugié du côté de Paris.

Le second se faisoit nommer *le petit Joly-Cœur*, il est de même âgé d'environ 26.